

## → CONTRIBUTIONS FAMILLES 2021 2022 | COLLEGE FRANÇOIS D'ASSISE

**Choix A :** Correspond au tarif de base et à la cotisation minimum dont les familles doivent s'acquitter.

**Choix B :** Correspond au choix A + une contribution volontaire affectée à une caisse solidaire (permettant l'achat de nouveaux matériels, de financer des travaux plus importants : entretien, rénovation bâtiments...).

	<b>Contribution annuelle</b>	<b>Paiement Trimestriel</b>	<b>Mensualité (sur 10 mois)</b>
<b>Choix A</b>	<b>423,00 €</b>	<b>141,00 €</b>	<b>42,30 €</b>
<b>Choix B</b>	<b>453,00 €</b>	<b>151,00 €</b>	<b>45,30 €</b>

Les sommes indiquées comprennent :

- Les dépenses non financées par les Collectivités (Etat et Conseil Départemental),
  - La cotisation diocésaine (7 € / mois ou 70 € / an),
  - Les séjours de 2 jours maximum et les sorties et activités pédagogiques (le cinéma, le théâtre, ...),
  - Le matériel d'arts plastiques et de technologie,
  - Les enveloppes timbrées, les livres de lecture, les cahiers d'activité, le prêt des manuels scolaires :
- un chèque de caution d'un montant de 30 € vous sera demandé à la rentrée.

**Les séjours linguistiques à l'étranger ne sont pas pris en compte dans les frais de scolarité**



**Les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés dans l'Ensemble Scolaire FRANÇOIS D'ASSISE bénéficient d'une réduction de 50 % sur la contribution annuelle du troisième enfant et des suivants, le cas échéant.**